



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Direction Générale Adjointe
Vie citoyenne et Développement urbain
Direction Administration Générale et Police Administrative
Service Réglementation**

N° 23-36

Date : 05 AVR. 2023

Mis en ligne le 05 AVR. 2023

OBJET : Délégations de signature à madame Nadia HASSOUNI, agent titulaire du service Réglementation

N° Acte : 5.4

Le Maire de la Ville de VITROLLES,

Vu l'article R.2122-8 du Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, délégations de signature aux agents titulaires du service Réglementation,

Vu la délibération n°20-47 du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et en application des dispositions des articles L-2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les besoins du service et afin de faciliter les démarches des administrés, il convient d'octroyer délégation de signature à Madame Nadia HASSOUNI,

Considérant la qualité de fonctionnaire titulaire de madame Nadia HASSOUNI,

ARRETE

ARTICLE 1er

Dans le cadre de ses attributions, délégation de signature est conférée à madame Nadia HASSOUNI sous ma surveillance et ma responsabilité pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et, dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales, la légalisation de signatures.

La signature par madame Nadia HASSOUNI, titulaire du service Réglementation, de l'ensemble des pièces et certifications relevant de la délégation devra être précédée de la formule indicative suivante : <par délégation du Maire>

ARTICLE 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La délégation de signature prend effet à compter de sa notification à madame Nadia HASSOUNI.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et transmis au contrôle de légalité et au Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aix en Provence. Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

BON POUR NOTIFICATION

**LE
SIGNATURE**


Laïc GACHON
Maire de Vitrolles